

Conseil Municipal

du 1 Avril 2015 à 9h 30.

Présents

Thomas VIDAL, Magali BARD, Francis MARTIN, Guillaume POUJOL, , Michel MONNOT, Delphine PARSY, Jean-Claude THION, Brigitte MONCADA, Laurent RECOLIN , Pierre PIALOT

Absents excusés :

Karine BOISSIERE (procuration à Francis MARTIN), Laurent Vlieghe (procuration à Jean-Claude THION), Michelle GARMATH (procuration Thomas VIDAL.

Absents :

Line JOVER, Julie SIX

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Madame BARD a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée, et conformément à l'article L2121-18 du même code la séance a été publique

Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :



LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

| Association dont le siège est à Valleraugue | Subvention 2015 | | Détails et remarques |
|---|-----------------|----------|--|
| | Demandé | Attribué | |
| Art Poésie en Aigoual | 500 € | 400 € | Accepté sous réserve de fournir les pièces manquantes au dossier : 1 bilan financier de 2014 Voté à l'unanimité |
| Association des producteurs et artisans des sources de l'Hérault (Authentiques) | 1 000 € | 500 € | Voté à l'unanimité |

| | | | |
|---|------------------------|----------|---|
| Association pour la protection et le maintien des patrimoines hameau d'ardaillers | 1 500 € | - € | Refusé en commission |
| Association des Propriétaires de la Rive Gauche de l'Hérault | 300 € | 200 € | Voté à l'unanimité |
| Club sportif de l'Aigoual | 500 € | 400 € | Voté à l'unanimité |
| Cosmopolite | 750 € | 600 € | Accepté sous réserve de fournir les pièces manquantes au dossier : 1 bilan financier de 2014 Voté à l'unanimité |
| Culture Aigoual | 100 € | 100 € | Voté à l'unanimité |
| Ensemble Vocal de la Haute Vallée de Valleraugue | 200 € | 200 € | Voté à l'unanimité |
| Etoile sportive Valleraugoise | - € | 450 € | Voté à l'unanimité |
| FNACA | 150 € | 100 € | Voté à l'unanimité |
| Foyer ski de Fond | 500 € | 400 € | Voté à l'unanimité |
| Les Aigoualettes | 150 € | 150 € | Voté à l'unanimité |
| Ski Club Mont Aigoual | 1 000 € | 1 000 € | Voté à l'unanimité |
| Valleraugue Animation / 4000 marches | 900 € | 900 € | Voté à l'unanimité |
| Vélo Club Mont Aigoual - Pays Viganais | 2 200 € | 1 500 € | 12 voix Mr Laurent Vlieghe Ne participe pas au vote |
| Associations dont le siège n'est pas à Valleraugue | Subvention 2015 | | Détails et remarques |
| | Demandé | Attribué | |
| Les chemins de St Guilhem (Le Vigan) | 500 € | - € | Refusé en commission |
| Les Elvis Platinées | 750 € | 600 € | Accepté sous réserve de fournir les pièces manquantes au dossier : 1 bilan financier de 2014 Vote à l'unanimité |

Questions Diverses :

Problème des chats sur l'Espèrou :

Monsieur VIDAL a contacté la SACPA. La stérilisation coûte 90 Euros par chat, depuis la loi du 30/10/2014 les chats ne sont plus capturés. Il faut se rapprocher de l'association « Perles », ils peuvent intervenir sur notre commune.

Extincteurs :

Il y a 57 extincteurs en tout, une vérification annuelle est obligatoire, une demande de devis a été demandée à plusieurs organismes.

Cahier des charges pour schéma directeur et zonage d'assainissement : en attente de lancer le marché pour la consultation.

PPRI : Attente de la signature du Préfet ensuite diffusion au public.

Salon des Mairies : Le 8 et 9 Avril *au Parc des expositions d'Alès Agglomération.*

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : Réunion le vendredi 3 avril 2015 à 10h en mairie.

L'assemblée chrétienne : L'assemblée Chrétienne place du 19 Mars remercie la commune pour l'accès qui vient d'être aménagé pour pouvoir accéder leur salle de Réunion en toute sécurité.

PLU : Prochaine journée de travail le 9 avril de 9h à 17h.

Piste Ski de fond : Jean-Claude Thion demande des explications sur la perception de forfait sur les pistes. Suite sera donnée avec la prise d'informations nécessaires, inconnues à ce jour.

Voiture sur Piste : Jean-Claude THION demande des informations sur la procédure pour faire enlever la voiture qui a pénétré sur les pistes en toute illégalité.

Le maire répond que c'est sur réquisition du parquet que le dépanneur est intervenu en soustrayant l'intervention faute de moyen appropriés. Aucun coût pour la commune.